Bien que l'investissement étranger ait été un facteur important de développement de l'industrie forestière canadienne, les entreprises possédées par des Canadiens représentent presque les trois-quarts du total des actifs dans l'industrie forestière canadienne, une hausse substantielle par rapport aux années 70. En outre, de nombreuses entreprises canadiennes dépendent des marchés en capitaux des États-Unis ou d'ailleurs pour financer leurs programmes d'investissements.

L'Accord améliorera la confiance des investisseurs dans le secteur forestier en créant un milieu commercial stable. Le fait qu'une nouvelle usine de pâte et papier puisse coûter de 500 à 600 millions de dollars démontre l'importance d'un climat favorable aux investissements.

Protocole d'entente sur le bois d'œuvre de résineux

L'Accord n'affectera pas les termes du Protocole d'entente signé en décembre 1986.